

Réunion du 20 octobre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN

Procurat
ion(s) :

Monsieur Alfred BECKER ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Olivier BITZ ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean MATHIA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Michel FETSCH

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Rémi BERTRAND

N° CG/2014/42 - Aménagement et urbanisme - 1351
Rapport d'orientation sur la création d'une Agence territoriale d'ingénierie publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- demande que le projet de loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTR) garantisse les marges d'intervention des Départements en faveur de l'ingénierie publique ;

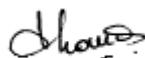
- approuve les orientations stratégiques du présent rapport qui porte sur :

. le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire,

. le principe de création d'une Agence territoriale d'ingénierie publique au service de cet objectif ;

- examinera, lors d'une prochaine séance, les modalités opérationnelles de mise en oeuvre du dispositif en fonction des évolutions législatives, après concertation avec les communautés de communes et les communes.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141020-lmc189531-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 24/10/14